

## UN MODULE DÉDIÉ AU DIAGNOSTIC ET À L'ASSISTANCE DES VICTIMES DE CYBERMALVEILLANCE

La plateforme Cybermalveillance.gouv.fr a mis à disposition de tout un chacun un module pouvant être intégré au sein de n'importe quelle page d'un site web et permettant facilement à tout internaute d'accéder directement à un service de diagnostic s'il est victime d'un acte de cybermalveillance. Tout acteur du Web sensibilisé aux enjeux de cybersécurité peut souscrire gratuitement à ce module afin de le rendre disponible à ses visiteurs. Vous trouverez plus de détails sur le sujet en vous rendant sur <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/assistance-cyber-en-ligne>.

En attendant, pour tester ce module, il vous est toujours possible de vous rendre sur <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/diagnostic/profil>. Ce service de diagnostic en ligne vous posera tout d'abord un certain nombre de questions afin de préciser votre profil et cerner la ou les problématiques rencontrées avant de vous présenter des solutions. ■

## LANCEMENT DE LA BRANCHE EUROPÉENNE DE LA LINUX FOUNDATION



Annoncée à l'occasion de la dernière édition de l'Open Source Summit, la Linux Foundation a lancé sa branche européenne afin de booster entre autres l'innovation dans le secteur open source dans notre région du monde, mais aussi accroître la collaboration entre ses divers acteurs. Elle aura son siège à Bruxelles et sera dirigée par l'italien Gabriele Columbro, connu également pour son travail à la tête de la Fintech Open Source Foundation.

L'organisation permettra d'héberger des projets collaboratifs ouverts directement sur le sol européen. Le premier à en profiter est Open Wallet Foundation (moteur open source de « porte-monnaie numérique » misant sur l'interopérabilité et la sécurité afin de pouvoir répondre à divers cas d'usage). Plus d'informations sur <https://linuxfoundation.eu/>. ■

## QUEL AVENIR POUR LES ENTREPRISES DE L'OPEN SOURCE EN EUROPE ?

Le 16 juin dernier, l'APELL (l'association professionnelle européenne du logiciel libre) a tenu sa première conférence à Strasbourg, rassemblant des acteurs majeurs de 9 organisations open source européennes. L'APELL a pour objectif de s'engager auprès des institutions européennes pour sensibiliser, représenter et défendre les entreprises open source. La conférence du 16 juin était organisée par le CNLL à Strasbourg (Union Française des entreprises du logiciel libre et du numérique ouvert) et avait pour thème « L'avenir des entreprises open source en Europe ».



Les discussions ont été articulées autour de trois groupes de travail qui ont émis chacun des listes de recommandations et propositions :

- le premier travaillait autour du sujet suivant « Comment l'industrie européenne du logiciel libre peut-elle renforcer ses capacités pour répondre à une demande accrue ? ». Parmi les discussions, il a été souligné que le modèle économique adopté par les entreprises du logiciel libre montrait l'intérêt d'une collaboration intensifiée entre celles-ci, qu'il était nécessaire de collaborer au-delà des frontières pour se développer. L'idée du développement d'une plateforme de collaboration centrale (emplois, perspectives...) qui servirait à échanger des informations a été soumise. Il faudrait aussi pouvoir encourager l'organisation de conférences internationales qui permettrait de mettre en lumière et partager de bonnes pratiques axées sur le marketing et la vente.
- le second groupe de travail a amené des propositions autour des options possibles d'engagement et d'investissement des gouvernements dans le cadre du financement du développement et de la croissance des logiciels libres. Il y a été admis que l'industrie du logiciel libre avait besoin de structures appropriées pour l'aider à organiser sa collaboration et ses possibilités de croissance, via des OSPO (Open Source Program Office), des programmes dédiés aux start-ups, des structures éducatives, etc. afin d'encourager son financement.
- enfin, le troisième s'est intéressé à la réglementation pro-concurrentielle afin de réduire les obstacles à la concurrence pour les entreprises de logiciels libres. Il a été indiqué que certains pays comme le Portugal ou encore les Pays-Bas disposent déjà de réglementations pro-open source, cependant celles-ci ne sont pas nécessairement respectées dans la réalité. Il a été souligné l'importance de mettre l'accent sur l'interopérabilité en encourageant l'utilisation de standards réellement ouverts permettant ainsi un haut niveau de concurrence entre l'écosystème européen et américain. En matière de protection des données, il est nécessaire de renforcer la surveillance des géants américains qui ne se soucient pas du sujet. Enfin, l'une des recommandations émises suggérait de faire pression pour l'établissement d'un « Buy European Act » (loi sur l'achat de logiciels européens) ou idéalement un « Buy Open Source Act » (comme voté en Italie).

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter <https://cnll.fr/news/apell-conference-the-future-of-open-source-business-in-europe/> et à suivre les actions du CNLL et de l'APELL sur leurs sites internet respectifs. ■